

Luxembourg, le 30 novembre 2014

Prise de position de la FEDUSE face aux mesures d'épargne envisagées pour les classes terminales

Suite aux dernières propositions concernant les mesures d'épargne communiquées par monsieur le ministre aux professeurs ce mercredi 26 novembre 2014, la FÉDUSE salue d'un côté que :

- le MENJE a substantiellement **relevé les indemnités** proposées **pour les corrections** des épreuves écrites et des examens oraux ainsi que la **décharge pour l'évaluation des épreuves orales** en cours d'année;
- monsieur le ministre a eu la sagesse d'**honorer publiquement le travail des professeurs** lors de sa prise de position face aux médias.

Néanmoins, il n'y a eu **aucune confirmation publique** en relation avec les sujets également traités lors des pourparlers, notamment :

- l'abolition de la **double correction** en cours d'année,
- la conversion de la **triple correction** en double correction lors des examens finaux, seule une divergence prononcée étant tranchée par une troisième correction,
- l'élaboration par un groupe d'experts correctement rémunéré d'un nombre de **questionnaires** couvrant uniquement les besoins réels aux examens.

De même, monsieur le ministre n'a pas non plus été prêt à s'exprimer publiquement sur l'**envergure précise du coefficient réducteur** à considérer en classe terminale.

LA FÉDUSE a compris les messages de ses membres,

qui ont confirmé ses inquiétudes et son indignation et son désarroi concernant :

- l'**envergure de la mesure d'épargne** et les **effets asymétriques** qu'elle engendre ;
- le fait que la mesure touche en particulier **les professeurs les plus dévoués et engagés**,
 - o leur octroyant via un coefficient réducteur un surplus de travail,
 - o les forçant à encadrer davantage de classes pour combler leur tâche,
 - o entraînant forcément une perte de qualité de l'enseignement à tous ces niveaux.
- la perte pécuniaire non négligeable infligée spécifiquement aux **professeurs les plus engagés et expérimentés** sur lesquels reposent **les plus lourdes responsabilités**,
- les **conséquences inévitables et néfastes** de la mesure, à savoir :
 - o les classes terminales devenant encore davantage un facteur de stress, liées cependant à moins de prestige,
 - o bouleversant les structures d'organisation et de répartition des classes terminales,

- minant la mise en place d'équipes de professeurs chevronnés dans les lycées spécifiques n'offrant que le cycle supérieur.
- pénalisant plus spécifiquement les professeurs qui, de par leur spécialité, enseignent essentiellement dans les classes des cycle et division supérieures.
- le fait qu'**une fois de plus les enseignants du secondaire et du secondaire technique** soient lésés par une mesure spécifique, sans égard au fait qu'eux seuls ont déjà contribué à remédier la situation financière de l'Etat en 2007 en acceptant des détériorations de leur carrière sans contreparties,
- le fait que le MENJE entend rémunérer par des indemnités et par là **déclasser des tâches faisant partie intégrante du travail lié aux classes terminales**, lésant ainsi les professeurs impliqués de toutes les cotisations sociales liées à ces tâches.

Vu l'état actuel des échanges entre le MENJE et les syndicats,
 vu l'**exaspération justifiée** des professeurs,
 vu le fait que la FÉDUSE a proposé des mesures d'économies durables de l'ordre de grandeur d'au moins € 700.000,- à travers des **simplifications organisationnelles**,
 vu que les syndicats ont pointé d'**autres possibilités conciliant efficacité pédagogique, simplification administrative et économies**,

la FÉDUSE

- fait appel au gouvernement à **renoncer à toute mesure d'économie diffuse et injuste** visant de surcroît uniquement les professeurs, voire un sous-groupe de professeurs ;
- invite tous ses membres à se préparer à **manifestier communément et en toute solidarité** avec les collègues visés ici contre les mesures d'épargne visées dans le domaine de l'Education nationale.

La tâche de l'enseignant n'est plus compressible !

Le comité de la FÉDUSE